

*Subscriptions*

**L'ECHO**  
**ORGANE**  
 DE **L'UNION ST. JOSEPH**  
 DE **ST. HYACINTHE.**  
 Et de la **C. M. B. S.**

*SÉDIFIER ET SE SOUTENIR RÉCIPROQUEMENT.*

Vol. 1 St-Hyacinthe, 24 Septembre 1891 No. 27

MARCHANDISES  
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

**DES CHAUSSURES**

*élégantes et durables*

Au Magasin populaire de

**N. LUSSIER & CIE**

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

**PACQUETTE & GODBOUT**

Epiceries de Familles

**EN GROS ET DETAIL.**

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

**PAQUETTE & GODBOUT**

MANUFACTURIERS. DE

*Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.*

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.  
Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.  
Ou n'emploie que du bois de première qualité.

**DENIS & DUROCHER**

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

## LOTION PERSIENNE



TRADE-MARK

Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rougeurs, le masque et autres taches de la peau,

La **LOTION PERSIENNE** est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas un poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicinale, transparente et limpide comme de l'eau.

Lorsque la peau est brunie par le soleil, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillerée tous les matins à l'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Puisseance, en bouteilles de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons.

S. LACHANCE, PROPRIÉTAIRE,

1538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montréal

## Magasin du Bon Marché

ETABLÉ EN 1877.

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

**Marchandises Sèches**

— Au Nos. 29 et 43 —

**RUE DE LA GASCADÉ**

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Sèches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

**FONDS DE BANQUEROTE**

*A très bas prix.*

Indiennes, Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirlings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre.

ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le magasin continue toujours son commerce de spécialité en

Flours, Provisions et Produits de l'Ouest,  
(En gros et en détail.)

**Au plus Bas Prix.**

Une visite est respectueusement sollicitée.

**JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.**

## Pilules Antibiliauses.



MARQUE DE COMMERCE

**Du Dr NEY**

Remède par excellence contre les Affections Biliauses: Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Maux de tête, Etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit :

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliauses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais j'elles ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants. C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Lavaltrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS.

EN VENTE PARTOUT

SEUL PROPRIÉTAIRE

**L. ROBITAILLE, Chimiste**  
JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOÎTE.

FUMEZ LE

# CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du PUR TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère ; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRÈRES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

**EDOUARD MALHIOT,**

Membre de la succursale No. 101.

## JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

—Nous avons résolu d'accorder des conditions spéciales à ceux de nos abonnés qui payeront leur abonnement d'ici au 1er octobre prochain. Les nouveaux souscripteurs qui prendront l'abonnement d'ici à la même date, auront aussi droit à des conditions de faveur : de plus, sur demande, nous sommes en mesure de fournir gratuitement tous les numéros parus.

L'ADMINISTRATION.

## LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'*Echo*, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.  
DR J. A. MACCABE,  
Grand Président.

(Officiel)

Une assemblée du bureau des syndics du Grand Conseil de la C. M. B. A. pour le Canada, sera tenue à Ottawa, au bureau du grand Président, le ou vers le 7 octobre. Le grand Président prie les membres de remettre à lui-même ou au grand Archiviste, le frère S. R. Brown, à London, les affaires qu'ils désirent soumettre à ce bureau.

JOHN A. MACCABE,  
Grand-Président.

## AVIS

AVIS public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir certains droits et privilèges plus étendus et mieux définis, devenus nécessaires au bon fonctionnement et à la prospérité de l'Union St-Joseph.

J. A. CADOTTE,  
Sec.-Trésorier.

—Les collecteurs-trésoriers voudront bien se rappeler que la somme de 75 cents est maintenant due et deviendra exigible dans le cours du mois d'octobre, comme suit : 10 cents pour troisième versement A. Phaneuf, 25 cents pour 2ème versement Jos. Beauregard, et 40 cents pour contribution régulière mensuelle,

## Comité de Régie

JEUDI, 10 SEPTEMBRE 1891:

Application pour bénéfices de MM. :

Louis Gladu, 28 août.

Arthur Choquette, 30 août.

Louis Loisel, 2 septembre.

Henri Pagé, 2 "

Adelphe Burque, 3 "

Jos Roy, 7 "

Victor Laflamme, 7 "

Résolu unanimement, après délibération, que la lettre suivante comportant avis d'expulsion, soit adressée à deux confrères déjà notifiés plusieurs fois d'avoir à changer de conduite :

LE COMITÉ DE RÉGIE :

Considérant que vous avez été charitablement averti, en maintes circonstances et sous peine d'expulsion, d'avoir à changer de conduite.

Considérant que, depuis le premier avis, et même depuis le dernier qui vous a été servi il y a quelques semaines à peine, vous êtes retombé dans des habitudes mauvaises à savoir : l'ivrognerie ou excès de boissons et scènes désagréables qui accompagnent ordinairement l'ivresse, ... ce en plusieurs circonstances, notamment le .... il est résolu :

Que vous devrez vous présenter devant le dit Comité, au lieu, jour et heure ordinaires de ses séances, pour vous disculper de ces accusations qui pèsent sur vous.

A défaut, par vous, de comparaître ou de vous disculper à la satisfaction du susdit comité, ce dernier procédera à votre expulsion de l'Union St-Joseph en la manière pourvue par notre constitution.

Résolu de payer : Aux malades : \$6.00.

Le Secrétaire-Trésorier est ensuite autorisé à donner les avis nécessaires à l'effet que l'Union St-Joseph s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir certains droits et privilèges plus étendus, mieux définis et indispensables pour la bonne administration de la Société,

Instruction est aussi donnée au sec.-trés., de rechercher certain meuble, la propriété de la Société en vertu d'un marché conclu entre les représentants de la société et M. S. B. le ou vers le 5 décembre 1887 ; de réclamer le dit meuble pour en disposer dans les intérêts de la société ou d'exiger, du dépositaire, l'équivalent en argent d'après l'évaluation faite par le dit dépositaire.

taire lui-même, dans le temps, avec la promesse d'en faire le placement à ce prix de \$25.00:

Et le Comité s'ajourne.

DIMANCHE, 13 SEPTEMBRE 1891.

Après lecture et approbation des minutes de la dernière séance, il est résolu de payer :

Aux malades : \$61 50.

Au collecteur-trésorier, \$12.50.

Application pour bénéfices de M. Chs. Beau-regard, 10 septembre.

Demandés admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis :

N. Hébert, cultivateur, 28 ans..St-Charles

Ep. Bousquet, " 23 ans.. "

A. Boulais, " 20 ans..Marieville

Nap. Halde, forgeron, 37 ans..St-Alexandre

Herm. Denis, cultivateur, 32 ans..Laprésentation

Aug. Bazinet, " 34 ans.. "

Après délibération, il est résolu qu'il n'est pas opportun de permettre la mise aux voix de la disposition réglementaire suivante, attendu que le privilège demandé par cet amendement est déjà garanti suffisamment et aussi complètement que demandé par le dit amendement proposé :

"Aucun membre malade ne touchera de bénéfices qu'après en avoir adressé la demande par écrit à l'un des memb. Comité de Régie, dans les premiers quatre jours de la maladie. Si la demande est faite après cette époque, la maladie ne datera que du troisième jour précédant celui de telle demande."

Dans les termes du règlement actuel, le Sociétaire qui a négligé de filer sa demande pendant les premiers quatre jours de son incapacité peut toujours réclamer le bénéfice des quatre jours précédant immédiatement celui de telle demande, en remplissant comme suit la formule : Etant malade et incapable de vaquer à toute occupation depuis 4 jours.

Après quelques autres affaires de routine, le comité s'ajourne.

## TRAVAIL CONSCIENCIEUX

Tous les rapports des hommes entre eux doivent être fondés sur la justice. De ce principe, Ouvriers, vous conclurez naturellement que votre devoir est de travailler pour votre patron comme vous travaillez pour vous-même. Or, comment travaillez-vous pour vous-même ? avec exactitude, avec zèle, avec suite, et de votre mieux, ou, pour me servir de l'expression consacrée, *de tout votre cœur*. C'est donc ainsi que

vous devez travailler pour votre patron. Vous n'êtes pas obligé de faire plus ; mais vous ne pouvez, en conscience, faire moins.

Ce n'est pas là, je le sais bien, la doctrine de certaines gens : il y a, si l'on veut les en croire, deux poids et deux mesures pour le travail, selon qu'on l'exécute ou pour autrui ou pour soi-même. A les entendre, l'ouvrier et le patron sont deux ennemis toujours en présence ; l'un cherche à exploiter l'autre le plus possible ; l'autre se dérobe autant qu'il peut à cette exploitation. Le premier enlace le second dans une chaîne qu'il tâche d'alourdir, tandis que sa victime tâche de l'alléger.

Ce principe est également faux et inhumain. Oui, tel est le rapport du maître à l'esclave dans les pays souillés par l'esclavage ; mais, dans un pays libre, le rapport du patron et de l'ouvrier est celui d'un citoyen qui vend à un citoyen qui achète ; c'est un contrat librement débattu et librement consenti ; ce contrat engage la conscience, et il doit être exécuté, comme tous les contrats, selon les lois de l'équité la plus stricte et la plus scrupuleuse probité.

Je conçois qu'au moment où la convention a lieu, l'un des deux contractants cherche à obtenir de l'autre le plus de travail possible pour le moindre prix possible ; que celui-ci, de son côté, cherche à obtenir un prix plus élevé en donnant un travail moindre. Ce débat est loyal, tant qu'il se renferme dans de certaines limites.

Mais quand le débat est terminé, quand la convention est conclue et arrêtée, quand l'un s'est engagé à donner son argent et l'autre son travail, il n'est pas plus permis à l'un de donner de mauvais travail, qu'à l'autre de payer en fausse monnaie. La convention est souveraine : elle oblige les deux parties par ce qu'il y a de plus sacré, la parole et la conscience ; il n'y a plus d'opposition d'intérêts, ou, pour mieux dire, les intérêts se sont confondus : je ne vois plus deux parties en présence ; je vois deux associés, deux amis.

L'ouvrier sent bien qu'il est tenu par sa parole, tacitement ou formellement donnée, à travailler en conscience ; il ne saurait s'acquitter de sa tâche mollement et avec inexactitude, sans s'accuser intérieurement d'un manquement qui porte quelques-uns des caractères de l'improbité. On a une sorte de droit à être paresseux quand on ne perd que son propre temps et quand on ne nuit qu'à ses propres intérêts : la justice civile est obligée de reconnaître ce droit, quoique la morale puisse le contester ;

mais porter le trouble dans les affaires d'autrui, gaspiller un temps qui appartient à un autre, c'est évidemment manquer à la justice, c'est ne pas agir en honnête homme, en homme d'honneur.

Pour détourner l'ouvrier de l'accomplissement du devoir que la probité impose, les mauvais conseils ne lui manquent pas.

Les pires viennent de lui-même, lorsqu'il n'a pas contracté l'habitude, dont j'ai parlé si souvent, de soumettre à l'empire de la raison toutes ses actions, toutes ses pensées. Une voix, à laquelle il saurait bien imposer silence s'il travaillait pour son propre compte, lui dit tout bas "qu'on ne peut pas travailler toujours avec la même ardeur, qu'il faut bien prendre quelques moments pour respirer, que quelques minutes de relâchement ne sont pas un grand crime, qu'on ne fait pas un si grand tort au patron, qui, au bout du compte, gagne bien assez."

Quelquefois les membres de sa famille, au lieu de l'encourager à être zélé pour son devoir, sont les premiers à l'en détourner : "Que tu es simple ! Est-ce que le profit est pour toi ? Prends le plus de bon temps que tu pourras ; conserve-toi, ménage-toi ; quand tu auras détruit ta santé au profit de tes patrons, que deviendrons-nous ?"

Enfin, ce sont des camarades à qui l'exemple d'un travail constant et dévoué déplaît, parce qu'il est la censure de leur nonchalance et de leur mauvais vouloir. Tantôt on tourne en dérision l'honnête travailleur : "Vraiment, ne dirait-on pas que la fabrique est à lui ? ne croirait-on pas qu'on lui a promis une part des bénéfices ? Voyez quelle importance il se donne ! ne voudrait-il pas faire croire qu'il n'y a que lui de bon ouvrier ? les autres le valent bien cependant." Tantôt même on s'irrite contre lui : "Il fait sa cour à nos dépens, il gâte le métier ; bientôt la place ne sera plus tenable ; c'est un méchant, un hypocrite, un flatteur."

L'honnête homme, le bon ouvrier ne s'étonne pas de ce injuste langage. Il sait qu'entre l'approbation des gens vicieux et la satisfaction de sa conscience, il faut nécessairement opter, et depuis longtemps son choix est fait.

Il calme les alarmes exagérées de sa famille, et il lui prouve que le véritable intérêt du travailleur est en parfaite harmonie avec son devoir.

Et quant à la voix intérieure qui prêche la nonchalance et l'infidélité, il n'a pas besoin de la faire taire, car depuis longtemps, grâce aux bonnes habitudes qu'il a contractées, il lui a imposé un silence qu'elle ne peut plus rompre.

## REGLEMENTS

### XXVII—Comité Central

23.—Il est autorisé à refuser tout avis de motion tendant à changer le but de la Société ou à imposer à la Société un surcroît d'obligations comme à favoriser un membre en défaut en lui accordant des bénéfices refusés par la Constitution ou les Règlements.

24. Il veille à la stricte exécution de la Constitution et des Règlements, décide les questions controversées, définit le sens des Règlements en s'autorisant soit de la coutume, soit des précédents, ou même arbitrairement ; et ainsi adoptée, telle interprétation, fera loi jusqu'à règlement contraire par la société. Il ne pourra cependant en aucun cas statuer sur une question non prévue par les dits Règlements ou la Constitution si ce n'est pour la soumettre à l'approbation de la Société elle-même.

25. Il devra fournir à chaque bureau et succursale les boîtes de scrutin, marbres, papeteries, livres de comptes et registres.

26. Il fait rapport chaque mois à l'assemblée mensuelle de ses décisions et délibérations et sur les affaires de chaque succursale.

27. Chaque semestre il devra faire un rapport condensé et comparatif des finances de chaque bureau et succursale.

Les officiers du Comité Central en outre des devoirs des officiers des Comités de Régie ont les suivants :

1<sup>o</sup> Le Président peut convoquer une assemblée générale de la Société d'après la section 3 de l'art. I.

2<sup>o</sup> Il est autorisé à signer les cartes d'admission, les chèques sur le Fond de Réserve :

3<sup>o</sup> Il est autorisé à signer finalement tout document ou lettre officielle, rapport, etc.

### XXVIII—Secrétaire-Archiviste

1. Il est autorisé à signer conjointement avec le Président les chèques sur le fond de Réserve, les cartes d'admission et tout document, rapports, etc.

### XXIX—Collecteur-Trésorier

1. Le Collecteur-Trésorier devra fournir, aussitôt que nommé, deux cautions réputés solvables, lesquels seront responsables pour lui jusqu'à concurrence de cinq cents piastres chacun, l'un à défaut de l'autre ou les deux conjointement si nécessaire.

2. Il tient des livres spéciaux pour les comptes des succursales et des bureaux.

3. Il tient dans un registre à cet effet une

liste complète de tous les membres par succursale et une autre liste pour les absents avec leur adresse.

4. Chaque semestre il établira le total des dépenses d'administration du Bureau Central pendant les derniers six mois, il en fera la distribution sur toute la Société *per capita* et le montant imputable à chaque succursale ou bureau sera déduit du total des versements faits à la caisse commune par telle succursale ou tel bureau.

FIN.

## DEVOIRS RECIPROQUES DES PATRONS ET DES OUVRIERS

### I

(Suite.)

Un économiste célèbre n'a rien trouvé de mieux à faire que ceci : "Établir une Commission du travail, dans laquelle prendraient place un certain nombre d'ouvriers et de patrons choisis. Elle siégerait au palais du Conseil d'Etat, dans la salle des séances contentieuses, sous la présidence du ministre de la justice ou du commerce, sous la haute protection du gouvernement." Qu'on essaie, soit ! mais il serait hardi de répondre du résultat. Quel est le rôle raisonnable de l'Etat en cette matière ? Le même publiciste répond : "Le progrès social est l'œuvre des citoyens ; résultat des mœurs et de l'opinion publique, il ne peut pas sans doute être décrété comme une réforme administrative ou une liberté politique, mais de sages lois peuvent accélérer ce progrès." — "Au point de vue politique, le gouvernement a pour mission de faire vivre ensemble l'ordre et la liberté dans la sphère de la question sociale. On peut concilier ainsi les principes du conservateur et la loi du progrès. Pour atteindre ce but, l'Etat doit garantir et protéger énergiquement les droits légitimes, mais en même temps, *sans jamais sortir de sa compétence*, il doit employer ses ressources, son influence et tout son pouvoir, pour s'avancer dans la voie des améliorations sociales, aussi loin qu'il est possible d'aller." C'est bien dit, mais ça ne nous avance pas beaucoup, **A** notre avis, il serait dangereux de demander à l'Etat d'intervenir de trop près dans la question ouvrière et de se charger, à lui seul, de la résoudre, par exemple, en fixant lui-même un minimum de salaire et un maximum de du-

rée du travail. Il se mettrait à dos à la fois la bourgeoisie et le peuple. Mieux vaut encore une grève qu'une révolution. D'ailleurs l'Etat a sous la main des tribunaux pour juger les délinquants, des gendarmes pour arrêter les voleurs, et la forte armée pour refouler les émeutes. Il n'est pas le plus mal servi ; qu'il s'en tienne donc à sa place, sans vouloir trop empiéter. Qui trop embrasse, mal étirent, La pieuvre elle-même se fait quelquefois couper les suçoirs.

Ne serait-il pas plus commode et moins humiliant de laver son linge en famille ? Pourquoi patrons et ouvriers ne pourraient-ils pas s'entendre, s'expliquer entre eux et traiter à l'amiable ? On n'est jamais si bien servi que par soi-même. Il serait plus simple encore d'avoir de la conscience de part et d'autre, et de s'en rapporter à elle ? Le patron sait bien, et il le sent, qu'il pêche contre la justice, en ne payant pas à l'ouvrier son salaire, en le lui rognant par des amendes imméritées, en prolongeant ses heures de travail, en le forçant à travailler le dimanche, malgré les conventions préalables, en le jetant sur le pavé sans motifs et sous de vains et faux prétextes. L'ouvrier sait bien aussi et il le sent, qu'il pêche contre la justice, en se faisant payer de l'ouvrage qu'il n'a pas fait ou qu'il a volontairement gâché, en simulant le travail ou en perdant son temps, lorsqu'il est à l'heure ; en s'appropriant les matières premières ou les outils pour les vendre à son profit, en désertant l'atelier sans raison et malgré son contrat. Ouvriers et patrons, ayez de la conscience, soyez justes, et la plupart des difficultés qui s'élèvent entre vous disparaîtront.

### II

La justice est la base sur laquelle doit se construire l'édifice de l'union, des bons rapports du patron avec les ouvriers et des ouvriers avec le patron ; mais la charité en est l'harmonie et le couronnement. Il est difficile de se persuader que le droit strict soit la seule mesure sur laquelle se règlent les devoirs des hommes les uns envers les autres. Comme vertu, la charité l'emporte sur la justice, et comme moyen de maintenir l'entente des esprits et l'union des cœurs, c'est elle qui obtient les meilleurs et les plus durables résultats. L'ouvrier a parfois une mauvaise tête, mais il a toujours un bon cœur ; le patron a généralement une bonne tête, mais il ne faut pas qu'il ait un mauvais cœur. En combinant l'ouvrier avec le patron et le patron

avec l'ouvrier, en les mêlant bien l'un avec l'autre, on en tirerait des hommes parfaits ; or, la charité seule a le secret de cette savante opération. Si le maître se tient raide à cheval sur le droit strict, regardant et traitant son compagnon comme un étranger, son serviteur comme un esclave, son auxiliaire comme une machine qui doit forcément lui rapporter tant par minute, le compagnon pourra bien piquer de la pointe de son tranchet les narines du cheval, l'esclave lever sa hache, et la machine voler en éclats. Si l'ouvrier ne voit dans son patron qu'un exploiteur, qu'un homme impitoyable, un bourreau ou un tyran, il ne lui obéira que par la force, il ne travaillera pour lui que le moins possible, il le méprisera, il le haïra, à la première occasion il s'en vengera. C'est l'histoire d'un million de faits que nous enregistrons tous les jours, dans notre siècle d'égoïsme. Nous sommes loin des temps où le domestique était regardé comme un membre de la famille, et mangeait à la table du maître. Il y a malheureusement, non seulement indifférence, mais antipathie entre l'ouvrier et le patron. N'y aurait-il pas moyen de les rapprocher l'un de l'autre et de les unir ensemble par des liens aussi doux que durables ? Ces liens ne sont autres que l'estime méritée, l'affection mutuelle, le dévouement réciproque, en un mot la vraie fraternité qui est la charité.

L'amour vient de l'estime, comme le dévouement naît de l'amour. L'ouvrier doit estimer son patron et par conséquent le respecter. Pourquoi ne le regarderait-il pas, sinon comme père, du moins comme un soutien et une providence ? N'est-ce pas de lui qu'il tient la faculté de se nourrir, de se vêtir, de se loger, d'élever et d'entretenir sa famille ? Le patron doit estimer son ouvrier. L'ouvrier est un homme, un homme fait à l'image de Dieu, et par conséquent, lui aussi, digne d'attention, d'égards, d'estime et de respect. S'il est pauvre, il n'en mérite que plus d'estime et plus d'intérêt. Est-ce parce qu'il travaille qu'il faudra le mépriser ? Si l'ouvrier a besoin du patron, le patron a pour le moins autant besoin de l'ouvrier. Qu'ils se rendent donc mutuellement et généreusement service. Un service rendu en attendant un autre ; un service reçu oblige à la reconnaissance. La reconnaissance mène facilement à l'affection : nous aimons naturellement ceux qui nous font du bien. L'affection produit le dévouement, au besoin le sacrifice ; et c'est sur cette tige à plusieurs branches que s'épanouit la belle et suave fleur de la charité.

L'abbé PLUOT,

### L'homme est-il une bête

Il y a peu de temps, un brave homme, gros fermier d'un département voisin de Paris, s'était laissé endoctriner par je ne sais quel libre-penseur. Le fermier, revenant un soir de son ouvrage, se mit à réfléchir.....

Il se mit la tête dans les mains, afin d'avoir les idées plus claires ; et là, réfléchissant et raisonnant à sa manière, il se demanda s'il y avait une différence essentielle, une différence tout de bon, entre lui et son chien, son chat, son âne et son bœuf... " Mon chien a quatre pattes, il est vrai, se dit-il, et moi je n'en ai que deux. Il a une tête, et moi aussi. Il mange, et je mange. Il boit, et moi aussi. Il dort, il a chaud, il a froid, il entend, il voit, il respire, et moi aussi. Il est très intelligent.... et moi je ne suis pas déjà si bête. Il vit, il est malade, il crève : et moi, je vis comme lui, et un jour je mourrai.... N'est-ce pas absolument la même chose ? "

Un voisin entra sur ces entrefaites. C'était un médecin habile dans son art et, ce qui vaut mieux encore, homme de bien.

Après les bonjours et les bonsoirs d'usage : " Qu'avez-vous donc, voisin ? dit le médecin ; vous avez l'air tout drôle.—C'est que je réfléchis, répond le brave homme, et qu'il me semble qu'il n'y a guère de différence entre nous et les bêtes. " Et il se met à lui développer ses idées là-dessus.

Le médecin se pinça les lèvres pour ne pas rire, lui laissa défilé tout son chapelet, et quand il eut terminé : C'est vrai, mon brave, lui dit-il très gravement : vous n'êtes qu'une bête, une brute. "

Le fermier le regarde, se lève, fronce le sourcil, ferme les poings : " Qu'est-ce que vous me dites-là s'écrie-t-il en colère ; vous m'insultez ! Pas du tout, lui répond tranquillement l'autre ; je dis comme vous ; je dis que vous êtes ce que vous croyez être. " Et, se mettant à causer sérieusement avec le pauvre imbécile, il lui montra ce que valaient ses raisonnements, et où mènent les mauvaises doctrines.

Ce fermier avait grandement raison de s'indigner en s'entendant appeler bête, brute. Et qu'un camarade, vous entendant parler, vint vous dire, en guise de réponse : " Tu n'es qu'une bête, une brute, un franc animal, " on se fâcherait tout rouge et on riposterait sans aucun doute à coups de poing, on aurait raison : pourquoi cela ? Parce que, confondre l'homme avec la bête, c'est lui faire une grossière insulte,

c'est lui ravir son honneur et la première de ses qualités.

C'est que, même chez les impies et les athées, le bon sens est là, le sens commun, qui nous atteste et nous crie : L'homme n'est pas une bête, l'homme est au-dessus de l'animal, de toute la hauteur de sa raison, de sa conscience, de son âme.

La brute n'a point, comme nous, une âme raisonnable et immortelle ; elle n'agit que par *instinct*, sans pouvoir jamais se perfectionner, sans jamais être capable de bien et de mal : tandis que l'homme a une âme immortelle, raisonnable, libre, capable de réfléchir et de juger, capable de mériter en faisant le bien, de démériter en faisant le mal.

Ce qui pense en nous, c'est notre âme : ce qui raisonne et réfléchit en nous, c'est notre âme ; ce qui, en nous, est généreux, dévoué, aimant, bon, patient, charitable, c'est notre âme ; et chez les méchants, c'est encore l'âme qui fait le mal, qui trompe le prochain, combine et médite les mauvais coups : le corps n'est que l'*instrument* de l'âme, soit pour le bien, soit pour le mal ; l'âme est dans le corps comme un ouvrier au milieu de ses outils : c'est l'ouvrier qui travaille, mais il ne travaille qu'au moyen de ses outils.

L'homme est donc composé d'une âme et d'un corps ; la bête, au contraire, n'a qu'un corps, avec des instincts que Dieu lui a donnés pour la conservation et le bien-être de ce corps. Ces instincts sont des forces aveugles, des traits irrésistibles qu'elle suit sans savoir pourquoi. Elle n'a pas, comme nous, une âme raisonnable et libre, capable de connaître la vérité, d'aimer et de vouloir le bien. En cela consiste, entre l'homme et la bête, une différence profonde. L'homme est une *personne*, tandis que la bête n'est qu'une *chose*.

Tous les peuples anciens et modernes, tous les grands hommes même païens, même idolâtres, sont d'accord sur ce point.

Savez-vous quels sont les gens qui doutent de leur âme ? Ce sont ceux qui vivent comme des brutes. Tout dernièrement, à Paris, on amenait à un bon religieux un apprenti de quinze ou seize ans, dont la mauvaise conduite faisait le désespoir de ses honnêtes parents. Le religieux lui parla avec douceur et fermeté, essayant de le faire rentrer en lui-même et de l'amener au repentir. Tous ses efforts furent inutiles. Pour toute réponse, le misérable lui dit d'une voix sourde : " Je voudrais être un chien

pour faire le mal sans remords ; " voilà les gens qui doutent de leur âme.

## LA BALLE DE PIERROT

NOUVELLE

Le jolie et mignonne église que c'était la petite église d'Auteuil, détruite aujourd'hui, hélas ! et dont il ne reste plus l'ombre d'un chapiteau ni le soupçon d'une ogive ! A vrai dire, elle n'était pas de celles qui peuvent fournir des reliques de pierre aux archéologues, et son architecture n'avait rien de précieusement compliqué. Un beau jour, on a mis la pioche dans ses murs, et tout a disparu, sans qu'un journal ait eu seulement l'idée de faire, avec ses débris, le moindre presse-papier à l'usage de ses abonnés.

L'humanité est une ingrate espèce !

Elle était pourtant bien charmante, la petite église d'Auteuil, toute modeste et paisible dans le coin de la banlieue parisienne où les mille bruits odieux de la grande ville ne venaient point troubler son recueillement. Et gaie, avec cela, dorée par le soleil et blottie dans une touffe d'arbres qui lui faisait comme un nid de verdure, et dont une bande de pierrots familiers secouaient les feuilles du matin au soir, avec un babillage étourdissant, sautant des branches sur le toit couvert d'humbles tuiles moussues, se riant quant même parfois, sans vergogne, dans la pieuse maison, par les fenêtres ouvertes et ne se gênant pas pour jouer aux quatre coins sous la voûte blanchie à la chaux.

Mais, de tous les moineaux qui prenaient leurs ébats dans l'église, le plus bruyant était certainement un bipède sans plumes, pierrot de nom sinon d'espèce, car dans tout le quartier le petit Pierre n'était connu que sous le nom diminutif de Pierrot.

Le petit Pierre était un gamin de dix ans, tout blond, avec deux yeux rieurs un nez sans cesse au vent, et une per-

que bouclée qui lui dansait continuellement autour des joues. Car il était difficile, pour ne pas dire impossible, de voir Pierrot autrement que les deux pieds en l'air. Il n'y avait guère qu'un moment dans la journée où on pouvait le surprendre dans la posture d'une personne naturelle. C'était l'heure où il servait la messe. Oui telle était la grave fonction de cet invraisemblable môme, plus volage que les moineaux dont il chipait les nids, et plus étourdi que les hannetons dont il attachait les pattes.

Donc Pierrot, servait la messe. Comment ? Ma foi, fort bien, l'abbé Grégoire, que la tante du mioche servait depuis trente ans, l'avait admirablement dressé à cet exercice. Et certes, aucun enfant de chœur, même des grandes églises ne s'entendait mieux que Pierrot à secouer la sonnette, à balancer et faire, devant l'hotel, de belles génuflexions ; le tout aux bons endroits et sans se tromper d'une seconde, suivant syllabe par syllabe les mots latins qu'il savait par chœur sans en comprendre un seul, si ce n'est le dernier : " Amen " qu'il traduisait à sa façon. " Amen, " cela voulait dire : Vive la toupie ! ou : Vive la marelle ! ou Vive la balle ! selon la saison.

La vraie passion de Pierrot, c'était la balle.

Cette préférence marquée s'expliquait par d'excellentes raisons. Pour jouer à la marelle, il faut être plusieurs. Pour faire une partie sérieuse de toupie, il est urgent d'avoir plusieurs adversaires à combattre à coup de "gnons." La halle offre sur tous les autres jeux cet inestimable avantage qu'on y peut jouer seul. Il suffit pour cela de trouver un endroit propice, bien clos, formé de murs très hauts pardessus lesquels la balle ne peut pas sauter.

C'est alors un ravissement, une lutte pleine d'émotions exquisés contre les caprices rebondissants de la boule élastique, contre les traîtresses imprévues des encoignures où elle change subitement de di-

rection. En véritable amateur qu'il était Pierrot appréciait toutes ces joies, et s'était mis en quête du lieu le plus propre à les lui faire goûter. Or il avait découvert que ce lieu était l'église.

L'église ! Parfaitement. Pierrot avait cette tranquille audace de jouer à la balle dans le saint lieu.

Dame, ou était le mal ? Quand la messe était dite, et qu'il n'y avait plus personne, qui diable voulez-vous que cet exercice— un peu frivole, en effet,—pût scandalier. Il n'y venait pas grand monde pendant la journée, dans la petite église d'Auteuil, et si, par hasard, quelque passant avait la fantaisie d'y entrer, Pierrot averti par le grincement de la porte, en était quitte pour rattraper sa balle au vol d'une main preste, l'enfourer dans sa poche, et regagner la sacristie d'un pas discret, avec l'air innocent d'un chérubin en culotte.

Aussi, dès que l'abbé Grégoire, ayant revêtu sa soutane neuve, était sorti du presbytère pour aller faire quelques visites à ses ouailles, Pierrot qui le guettait, le suivait de l'œil jusqu'au tournant de la rue, et dès qu'il avait vu son dos noir et ses cheveux blancs disparaître, il se fauflait dans l'église, où la fête commençait.

Ah ! les belles parties, et comme Pierrot s'en donnait à cœur joie, au nez des saints offusqués et des madones effarouchés ! .. La balle allait, venait, sautait, volait, bondissait, décrivant en l'air de mirifiques paraboles, qui, pour n'avoir rien de biblique, n'en semblaient pas moins admirables aux yeux éblouis de Pierrot. C'était une pure extase.

Un jour que l'abbé Grégoire avait oublié sa tabatière sur la table de la sacristie, il ouvrit la porte de l'église, et trouva Pierrot en train de retirer sa balle du bénitier où elle était tombée.

—Qu'est-ce que tu fais-là, polisson ? fit-il d'un ton stupéfait.

Pierrot s'était retourné, rouge comme une tomate,

—Je... je... balbutia-t-il, je la...

vais ma balle ! finit-il par dire, n'ayant rien trouvé de mieux.

— Dans l'eau bénite ! petit malheureux ! tu lavais ta balle dans l'eau bénite ! s'écria l'abbé Grégoire suffoqué. Mais tu veux donc te faire damner ?

Pierrot, les yeux à terre, suçait son index sans souffler mot.

— Donne la moi, ta balle ! fit l'abbé, au bout d'un instant.

Pierrot, médusé, lui tendit l'objet d'une main tremblante.

— Je te la confisque, reprit l'abbé d'une voix sévère. Et que je ne t'y rattrape plus !

Pierrot resta sur place, les yeux gonflés de larmes. Quand l'abbé Grégoire eut disparu, il éclata en sanglots.

Sa balle confisquée... C'était justement une superbe balle toute neuve, peinturlurée de rouge et de bleu, qu'il avait achetée la veille huit sous, le fruit de deux mois d'économie ! Quel désastre ! C'était à s'arracher les cheveux de désespoir... Et, de fait, l'infortuné Pierrot enfouit ses deux mains dans ses boucles blondes. S'il n'en arracha pas une, poignée, ce fut parce qu'il réfléchit soudain qu'il se ferait très mal et n'en serait pas plus avancé.

Pierrot passa une nuit déplorable. Il rêva de sa balle et lutta furieusement contre des hommes noirs qui voulaient la lui arracher. Quand il se réveilla, il y pensait encore, et sa première idée fut de savoir comment il s'y prendrait pour la revoir.

Le moyen le plus simple était de la demander à l'abbé Grégoire. C'est ce que fit Pierrot en arrivant à la sacristie.

— Monsieur l'abbé, supplia-t-il d'un ton larmoyant, rendez-moi ma belle.

— Pour que tu recommences à la laver dans le bénitier ? Jamais ! répondit l'abbé.

Pierrot sentit son cœur se gonfler d'un désespoir immense. Il refoula pourtant son chagrin, en gamin stoïque, car le devoir le réclamait. L'heure de la messe

allait sonner, et c'était justement un dimanche. Il fallait se bien tenir.

L'abbé ouvrit la porte de la sacristie et se dirigea vers l'autel, suivit du lamentable Pierrot.

La petite église était pleine de monde. Mais Pierrot, ordinairement curieux, ne regarda pas seulement l'assistance, absorbé qu'il était par sa douleur.

L'office commença. Pierrot s'acquitta de son rôle avec son exactitude ordinaire, mais machinalement. L'âme n'y était pas.

Sa pensée était ailleurs en effet. Elle allait un peu partout, fouillant les recoins de la sacristie, les tiroirs de la commode où l'abbé Grégoire serrait ses affaires, se demandant où pouvait bien être sa malheureuse balle. Et, peu à peu, le cœur de Pierrot s'emplissait d'une cruelle amertume. Il se sentait pris d'une terrible rancune contre l'abbé Grégoire, cet homme si doux en apparence et qui avait été si méchant avec lui ! Positivement, il le haïssait maintenant ; et, même, les lèvres serrées, il suivait des yeux tous ses mouvements en poursuivant intérieurement un monologue rageur :

— Oui, se disait-il, va toujours ! Cela te va bien de faire la révérence devant le bon Dieu ! Ça n'empêche pas que tu m'as pris ma balle... Qu'est-ce que tu en as fait ?

A cet instant, l'abbé Grégoire tendit une main vers lui. C'était le moment de l'offertoire.

Dans sa main gauche, l'abbé tenait le calice, et il tendait la droite pour que Pierrot lui remit la burette contenant le vin sacré.

Pierrot tenait en effet les deux burettes, celle de l'eau et celle du vin.

Or, à cette minute solennelle, une pensée folle lui traversa le cerveau. Résolument, il mit les deux burettes derrière son dos et, se penchant vers l'abbé Grégoire :

— Me rendez-vous ma balle ? lui dit-il à mi-voix,

—Comment ? fit sur le même ton le prêtre abascurdi.

—Me rendrez-vous ma balle ? répéta Pierrot, tenant toujours les burettes derrière son dos.

L'abbé Grégoire eut le vertige qu'on éprouve au bord d'un abîme. Il comprit que s'il ne disait pas : Oui, — tout était perdu. . . Déjà les fidèles du premier rang levaient la tête, inquiets, ne comprenant rien à ce qui se passait. . . Quel scandale, sainte Vierge !

—Oui ! murmura l'abbé Grégoire.

Et Pierrot acheva de servir la messe, confiant en la parole de l'abbé.

Il avait raison d'avoir confiance, car l'abbé ne pouvait manquer de tenir une promesse ainsi prononcée au pied même de l'autel.

Une demi-heure après, il était sur le seuil de la sacristie, tendant à Pierrot la bienheureuse balle bleue et rouge.

—Tien, mauvais garnement, la voilà, ta balle ! lui dit-il. Je te l'ai promis, la voilà !

Et comme Pierrot, enchanté, tournait le dos pour prendre sa course, l'abbé Grégoire n'y put tenir, et lui allongea dans le fond de sa culotte un magistral coup de pied.

Pierrot fit volte-face, en se frottant le bas des reins :

—Ah ! monsieur l'abbé, s'écria-t-il en éclatant de rire, vous ne m'aviez pas promis ça !

JOSEPH MONTET.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

## Chronique locale

—Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe a fait dimanche dernier, dans la chapelle du séminaire, l'ordination suivante.—Prêtres.—MM. J. S. Caron, J. E. Létourneur, C. Ménard.—Minorés.—MM. J. A. St. Amour, J. A. Lafont, J. C. Lescaut, J. E. Mecham, ce dernier du diocèse de Springfield, E. U.—Tonsurés.—MM. C. Bélanger, A. Guertin, L. N. St. Martin, Z. O'Neil, ce dernier du diocèse de Manchester, E. U.

—Sa grandeur Mgr. l'évêque de St. Hyacinthe, assisté des RR. PP. Côté, Bellemare et Hages a administré le sacrement de confirmation à la jeune enfant de l'hon. P. B. de La-Brière, à la résidence de ce dernier, vendredi après-midi.

—Nos Seigneurs Grouard, vicaire apostolique de McKenzic, et Pascal, vicaire apostolique de Prince Albert : étaient en cette ville le 18. Leurs Grandeurs ont pris le diner au Séminaire avec Mgr l'Evêque de St-Hyacinthe et ont ensuite visité les établissements religieux de la ville. Mgr Grouard s'en va à Rome, et Mgr Pascal doit partir ensuite pour son lointain Vicariat.

Mgr. l'Evêque de St-Hyacinthe est parti pour Québec où il y a réunion, cette semaine, du comité catholique de l'Instruction Publique. Sa Grandeur sera de retour vendredi.

—Le Rvd. R. Lamoureux, membre de l'Union St. Joseph, professeur au séminaire de Maricville, et J. A. St. Amour, Clerc Minoré, tous deux de ce diocèse, partiront dans le cours de cette semaine pour Rome, où ils vont étudier au Collège Canadien.

—Nous renvoyons forcément au prochain numéro la correspondance de JUSTIN qui devait paraître cette semaine : on voudra bien nous pardonner ce contre-temps.

—A une réunion des membres de la société St-Jean-Baptiste, de cette ville, tenue lundi soir, il a été résolu que les séances régulières mensuelles auront lieu, à l'avenir, le premier lundi de chaque mois, à huit heures du soir, en la salle du conseil-de-ville. La première séance, en vertu de cette décision, aura lieu le 1er lundi d'octobre prochain.

—M. Adelphe Burque a subi, mardi, l'amputation d'un doigt qu'il avait eu le malheur de se faire écraser complètement, chez MM. Duclos et Payan, par une courtoie en mouvement. L'opération accomplie par le Dr Beaudry, assisté

du Dr Ostiguy, a parfaitement réussie. Un M. Demers qui a également subi le même accident il y a quelques semaines, est aujourd'hui parfaitement rétabli.

—Nous apprenons que M. Sinaï Richer vient d'entreprendre l'exécution, pour le compte des Rvder Sœurs de la Congrégation, à l'Assomption, de deux grands tableaux représentant, l'un St Joseph et l'autre, le Sacré-Cœur. Ces deux tableaux devront être livrés avant le départ de M. Richer pour l'Europe.

—M. Paul Vagniot, autrefois huissier en cette ville et maintenant à Tarrington, Conn., a été victime d'un malheureux accident le 10 courant à ce dernier endroit. Renversé par un attelage effrayé et lancé à fond de train, M. Vagniot, souffre de plusieurs contusions assez graves, à la figure et d'une côte enfoncée.

M. Vagniot, français de naissance, était bien connu ici où il a demeuré pendant quelques années.

—Une dame, Vve Rosalie Vidal, de Emileville, St-Pic, poursuit au criminel trois jeunes gens de l'endroit pour vagabondage, insultes et dommages malicieux à la propriété. L'enquête commencée mardi n'a pu être commencée que le 21 courant afin de permettre à l'un des accusés l'accomplissement de ses devoirs militaires.

—M. Fresnière, employé chez MM. Lambert et Daigault, doit laisser St-Hyacinthe sous peu, pour se rendre aux Etats-Unis où il est déjà avantageusement connu pour y avoir exploité sa patente pour la construction des glaciers.

—La retraite des Dames de charité de l'Association de St-Hyacinthe sera prêchée, cet automne, par un père capucin.

M. H. Marchessault, le propriétaire du fameux cheval trotteur "Black Prince" vient de s'en dessaisir en faveur de M. Flavier Poitras, de St-Antoine. On nous informe que le prix de vente, réalisé, représente un montant relativement considérable, bien que l'acheteur ait aussi fait un marché d'or.

—Le marché de samedi était littéralement encombré de viandes, légumes et fruits qui, malgré tout, ont été facilement enlevés pour la consommation.

—Plusieurs journaliers, sous la conduite du constable Monast, sont à faire l'émondage des arbres dans nos rues.

—M. C. Péloquin, jardinier-apiculteur, vient d'acheter le magnifique terrain situé à quelques arpents de la ville, chemin du Petit-Rang, ci-

devant exploité par M. Louis Gaboury. Le prix d'achat est de \$1,200 seulement. On nous informe que M. Péloquin doit y transporter sa résidence sous peu, aussitôt que les quelques nouvelles constructions qu'il a l'intention d'y faire ériger seront terminées.

—M. Léon Plamondon, de cette ville, vient de perdre son cinquième cheval, dans l'espace de 6 ans. La valeur totale de ses pertes, se monte à une somme de \$900.

—Nos militaires sont revenus, samedi, enchanés du camp de Laprairie et sont rentrés dans leurs foyers assez fatigués des divers exercices et amusements auxquels ils ont été soumis, mais avec un air martial qui leur va à merveille.

—Un italien qui fait métier d'affiler rasoirs et ciseaux à domicile, s'est oublié, samedi, comme un pochard ordinaire. Arrêté comme tel et pour avoir menacé d'un vieux pistolet rouillé, le citoyen maquignon Pelletier, les deux offenses réunies sous un même chef ont valu au délinquant une amende de \$5,00 et l'ordre de laisser la ville au plus tôt.

—Un couple a-tonné à l'ivrognerie—l'époux Laramée et sa femme—ont été arrêtés samedi soir pour ivresse et tapage nocturne en leur demeure.

—L'ancien canal en bois de la rue St-Hyacinthe, que le conseil fait actuellement reconstruire en briques, date de 1860. Si ce n'était l'insuffisance de sa capacité, les matériaux de ce canal seraient assez bien conservés pour durer encore quelques années.

—Un grave accident est arrivé sur la ligne du Grand-Tronc, à Ste-Madeleine, distance de huit mille de St-Hyacinthe, dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures du matin. Une locomotive partit seule de St-Hyacinthe se dirigeant vers Montréal, quand elle vint en collision avec un convoi de fret près de la gare de Ste-Madeleine. Dix chars de marchandises furent culbutés et le mécanicien du convoi de fret eut la tête fendue et on ne croit pas qu'il survive.

L'accident est dû à la faute d'un employé de la compagnie et n'avons pu nous procurer que des détails incomplets.

—Un tout jeune homme, dont la famille réside dans les environs de St-Hyacinthe, fiancé samedi dans un magasin de chaussures de cette ville, sans autre intention apparente que celle de tuer le temps, en suivant le mouvement de

chaland. Après avoir remarqué, sans doute, que le tiroir dans lequel le propriétaire de ce magasin plaçait le produit des ventes, n'est pas à l'épreuve d'un coup de main, — n'étant pourvu d'aucun signal, — il conçut l'idée de s'asseoir, toujours sans façon, sur le comptoir, dans le voisinage le plus rapproché du fameux tiroir. Au moment où le propriétaire, très occupé ce jour-là, tournait le dos sans défiance, le filou, tirant doucement à lui, s'appropriait pour une première fois, la somme de \$200 en un seul billet. Encouragé par ce premier succès, il revint à la charge d'après le même procédé. Mais cette fois sa préférence pour les espèces sonnantes le trahit. Appréhendé au collet par les personnes présentes, il dut restituer à sa courte honte, trop heureux encore qu'on lui permit d'aller se faire pendre ailleurs.

## ECHOS

— On annonce maintenant que Mgr Marois, Grand-Vicaire de l'archidiocèse de Québec sera coadjuteur du cardinal Taschereau.

— Le Révd. M. A. L. Desaulniers, curé à West Gardner, E. U., depuis une année et l'un des membres les plus distingués du clergé national dans la Nouvelle Angleterre est décédé le 27 septembre dernière. Né à Yamachiche en 1832, M. Desaulniers fut ordonné prêtre en 1855. Ses funérailles ont eu lieu aussi à Yamachiche.

— Le Révd. P. F. X. Renaud, qui vient d'être nommé supérieur général de la Mission des Jésuites en Canada, est né à Montréal le 11 avril 1843. Après avoir fait un brillant cours d'études au Collège de St-Hyacinthe, il fut admis au noviciat des Jésuites le 14 août 1862. Successivement recteur du collège à St-Boniface, Manitoba, du Scolasticat de l'Immaculée Conception rue Rachel à Montréal et professeur de philosophie au Collège Ste-Marie de cette dernière ville, le Révd. P. Renaud est un profond théologien et un savant émérite dans les différentes branches de l'instruction classique.

— Le Pape est à préparer une encyclique pour condamner l'agitation qui se fait présentement en Italie par les partisans du divorce. Roi ou sonner, le pape reste toujours le vengeur de la morale outragée.

— On annonce que la législature d'Ontario a été convoquée au commencement d'octobre.

— Une nouvelle association de secours mutuel vient d'être formée, à Québec, sous le nom de "Société des ouvriers travaillant le bois."

— L'Union St-Joseph de Minnéapolis, une des plus florissantes sociétés Canadiennes-Françaises du Minnesota est à organiser une Convention d'état à Duluth, Minn.

— On annonce la mort, arrivée le 16 courant, du cardinal Roetelli nonce du pape à Paris. La nouvelle de cette mort a beaucoup affecté Sa Sainteté.

Un nommé Fletcher a été horriblement broyé samedi dernier, à Sherbrooke, dans les machines de la boulangerie de M. Fletcher. Le jeune homme, âgé de 17 à 18, ans est dans un état pitoyable.

— M. le Dr Laforce a définitivement laissé Milton pour se rendre à Fisherville, Mass, où il est résolu de se fixer pour y exercer sa profession.

— Une grande démonstration des Sociétés catholiques de tempérance du diocèse de Springfield a eu lieu lundi le 7 courant à Northampton, Mass. On évalue à 20,000 le nombre des étrangers présents pour la circonstance. Tous les magasins et édifices publics étaient magnifiquement décorés; un colossal arc de triomphe avait été construit sur la rue principale. Le maire de la ville, le gouverneur et le lieutenant-gouverneur, les maires de Springfield et de Pittsfield et M. le curé de Worcester ont fait des discours publics à l'occasion de cette fête. Les dépenses d'organisation se montent à \$25,000 et la recette à 5 ou \$6,000. Le tout s'est passé pour la plus grande gloire de la Société de tempérance, grâce au R. P. Mathew, de Northampton qui n'a rien épargné pour le succès de cette fête.

— On fait, à Rome, de grands préparatifs pour recevoir le pèlerinage français dit des 20,000, qui s'y rendront du 20 au 30 septembre. On a préparé pour eux d'immenses dortoirs et un réfectoire pouvant contenir 2,400 couverts. Le 26 septembre, Léon XIII dira une messe à St-Pierre pour ces pèlerins et les recevra ensuite en audience: à la même occasion, il prononcera aussi un discours.

— Un grand journal anglais — le *Times* — annonce que, en parlant à une délégation de catholiques français, le Pape a fait une déclaration favorable à la République française et a exprimé l'opinion que la restauration de la monarchie est une impossibilité.

—Une orgie vient de se terminer, à Sherbrooke, d'une horrible façon. La famille du nommé Bouchard, composée du dit Bouchard et de son épouse, âgés respectivement de 36 et de 34 ans—le premier ivrogne et sa compagne d'une conduite plus que légère—demeurent à Sherbrooke depuis quelques mois venant de Lévis. Une seule enfant, âgée de 7 ans, rappelle la seule union légitime de ces êtres dégradés.

Dans la nuit du jeudi à vendredi, 11 septembre courant, le couple additionné d'un autre mauvais sujet, un nommé Beaulieu, leur compagnon de débauches, s'est livré à de nouveaux excès de boissons—plus particulièrement Bouchard et Beaulieu : Après avoir ingurgité force rasades, les deux amis d'occasion en sont venus aux gros mots, de là aux injures puis aux voies de fait. Le moins abruti des deux, usant et abusant de sa force, terrassa Bouchard, le frappant des pieds et des mains.

Le malheureux ivrogne saignait tout son sang par plusieurs blessures. Par un reste de pitié pour le moribond, paraît-il, sa femme, peut-être la complice du meurtrier, daigna se lever et baigner la tête du mourant étendu sur le plancher nu et placer cette tête sur un oreiller, veillant le blessé sans plus d'attentions jusqu'à ce que le dernier souffle eut quitté sa chétive enveloppe.

Alors la mère, l'épouse, la mégère envoie la blonde enfant quérir les voisins en ayant soin de lui recommander : Prends bien garde de dire que c'est Beaulieu qui l'a tué.

Un juré ayant été assémenté, le verdict comporte que : Bouchard a trouvé la mort par suite des blessures à lui infligées par Beaulieu, de connivence avec l'épouse de Bouchard, durant une orgie qu'ils ont faite tous ensemble.

Les accusés subiront leur procès aux prochaines assises criminelles qui s'ouvriront à Sherbrooke le 1er octobre prochain.

—Les employés de plusieurs scieries se sont mis en grève la semaine dernière, à Ottawa ; sous prétexte que la journée est de plus de dix heures et le travail pauvrement rétribué.

C'est un droit, pour le travailleur, de demander davantage pour sa marchandise, ou de la refuser au rabais ou de la louer ailleurs. Mais le droit de s'abstenir prend un caractère particulier et que nous sommes tentés d'appeler diabolique si, pour se protéger, on force la main aux compagnons contents de leur sort ou, ce qui est plus mal encore, si on détruit la propriété qui donne le pain et au propriétaire et aux coopérateurs de son exploitation.

Dans le cas présent, des menaces on a passé à l'action pour suspendre le travail des ouvriers trop paisibles au gré des meneurs. Plusieurs scieries ont du suspendre leurs opérations par le fait de ces chevaliers redresseurs de torts. Les patrons en ont été malmenés pour s'être opposé à ce qu'on ne disposât pas de leur propriété, de leur chose, au gré des émeutiers.

La fureur des masses devient aveugle jusque dans ses revendications. Une fois échauffé, on ne sait plus distinguer entre le mien, le tien et le sien. Quelle responsabilité encourent les chefs de tels mouvements ?

Les autorités municipales se sont adressées au ministre de la milice en vertu de la loi, pour en obtenir protection provisoire, et en cas de nouveaux troubles. Il est à espérer, cependant, que le ministère actif de la milice ne sera pas requis.

Jusqu'ici, quelques arrestations ont été opérées. Le seul avantage remporté par les grévistes a été, pour quelques-uns, l'emprisonnement, pour les autres, la perte de leur emploi ou la déconsidération qui s'attache aux brouillons.

— Une affaire tragique vient de se dérouler dans le paisible village de St-David. M. Edmond Trudeau, forgeron et manufacturier de moulins à battre, avait à son service un jeune homme de 23 ans nommé Louis Cotnoir.

Ce dernier pensionnait chez Trudeau et, pour entrer ou sortir de sa chambre à coucher, il lui fallait passer à travers la pièce où le patron et son épouse couchaient. Le vendredi, 11 septembre courant, les époux Trudeau s'étaient couchés comme d'ordinaire, après avoir vu Cotnoir entrer dans sa chambre et l'avoir entendu se coucher.

Voici le récit de l'accident tel que fait par M. Trudeau lui-même aux jurés : " Vers deux heures, je fus éveillé par ma femme qui me dit avoir entendu du bruit dans la maison. Je saisis mon fusil et, cinq minutes après, j'entendais clancher la porte. Je demandai : " Qui est là ? " Pas de réponse : Tout à coup, la porte fut ouverte et je vis entrer un homme dans ma chambre. Je fis feu au hasard et j'entendis la chute d'un corps en même temps qu'une voix dont le timbre m'était connu : " Vous m'avez tué, M. Edouard " puis je l'entendis réciter un acte de contrition après quoi il perdit connaissance. Un prêtre et le médecin que je suis allé quérir immédiatement n'ont pu porter aucun secours au moribond qui expirait peu de temps après. Le juré, d'après les circonstances et la preuve faite dans l'enquête, ont rendu un verdict d'homicide justifiable.

# ALFRED MARQUETTE

Mobilier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

**MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.**

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

## Marchandises sèches

# N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Faisons gratis à toute personne qui achètera une robe.  
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes,  
à des prix exceptionnellement avantageux.

Serres, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies,  
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc,  
Serres tweeds canadiens, Anglais et Ecossais, pour habillement  
d'hommes défient toute compétition.

# C. ROULEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc.

**AUX FROMAGERS!**

TOUTS LES ARTICLES NÉCESSAIRES POUR LES FROMAGERIES

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules  
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hôtel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Que.

# Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de  
marchandises, stock de printemps.

TOUJOURS EN MAINS :

**VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE**  
En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

# J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union  
St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies  
d'Assurances Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il  
compte sur l'engagement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe  
Citizens, Hartford & National.

Bureau : No. 9—Rue St-Denis  
ST-HYACINTHE.

# OSCAR LAMOUREUX

Construction en Pierre, Briques et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaies,  
Fours, etc.

# H. N. BERNIER

Poscur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage,  
de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.  
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades  
SAINT-HYACINTHE.

# E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune "

Montres Américaines et Suisses, en or et en argent, horloges,  
argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et  
acier. Réparations faites promptement et satisfaisamment.

# Librairie du Sacre-Cœur S. BOURGEOIS

*Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !*

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

**L. A. CHOQUET & FRERE,**

*Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.*

GROS ET DÉTAIL.

## BRODEUR FRERES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur.

*No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.*

**APPAREIL DE CHAUFFAGE**

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

*Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.*

\* \* \*

**Ferblanteries de toutes sortes**

FAITES À DEMANDE.

**Prix modérés. Ouvrage garanti.**

\* \* \* \*

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

## Docteur Eug. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

**Pharmacie Centrale**

*No 13, RUE ST-DENIS*

**ST-HYACINTHE, P. Q.**

## S. BOURGEOIS

Magasin General

*Rue St Antoine, Place du marché*

### ST-HYACINTHE.

*Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.*

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

*Marchandises de nouveautés.*

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC

Courroies en cuir pour Engins.

## JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

*154 Rue Cascades, en face de la Station de Police*

—Spécialité—

*Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.*

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

## L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour  
TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la  
CONSOMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : ..... 25 ct

DÉPOT À ST HYACINTHE

*Dispensaire de St Hyacinthe*

Dr J. H. L. ST-CERMAIN.

## “ L'ECHO ”

*Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe*

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par  
Bouchar de LaBruère, imprimeur-éditeur, ex la cité  
St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades,